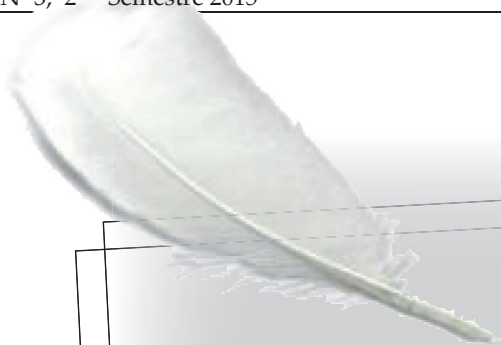




Par la plume de si Abdelaziz...

« L'exposition professionnelle aux agents chimiques, biologiques et physiques ainsi qu'aux contraintes socio-psychologiques, la recherche et l'utilisation de moyens pour prévenir les risques encourus par les salariés exposés, constituent l'activité qui se conjugue au quotidien, des professionnels en santé au travail et des chercheurs en milieu du travail.

Des nuisances responsables des risques professionnels, les agents et ambiances physiques semblent constituer le chapitre de pathologie professionnelle le moins bien délimité.

Si certains agents physiques (rayonnements ionisants, électricité, air comprimé, chaleur) sont responsables d'accidents souvent gravissimes, les affections qu'ils provoquent ne sont pas généralement spécifiques et souvent difficiles à rattacher à leur cause. La baisse de l'acuité auditive, notamment chez les personnes âgées, est très fréquente et n'est pas souvent due à l'exposition au bruit. L'anémie, la cataracte se rencontrent fréquemment en pathologie générale sans qu'aucune exposition aux radiations ionisantes ne puisse être évoquée. Il en est ainsi de presque tous les troubles ou lésions dues aux agents physiques dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Pour cette raison et dans le but de ne point incriminer à tort l'activité professionnelle, **la présomption d'origine professionnelle ne peut généralement se baser que sur des données statistiques épidémiologiques et le diagnostic doit être basé sur un faisceau d'arguments anamnestiques, cliniques et paracliniques.** »

Pr Abdelaziz GHACHEM

*XVIII^{èmes} Journées Internationales Méditerranéennes de
Médecine du Travail
Hammamet, 1995*

***Rubrique constante éditée en hommage et en
reconnaissance au père de la médecine de travail
Tunisienne, le Professeur Abdelaziz GHACHEM***